



www.maisondelapolice.com

ASSOCIATION **D**EPARTEMENTALE D'**A**CTION **S**OCIALE pour les **P**ERSONNELS
du Ministère de l'Intérieur

ASSEMBLEE GENERALE

19 Juin 2018

Présentations des Bilans et comptes annuels 2017

A.D.A.S.P. Yvelines

La Maison de la Police

depuis 1947 au service de l'action sociale

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PREFET DES YVELINES

DRCPN SDPAS-BPQVT

12 Rue de Vergennes 78 000 VERSAILLES

Tél. 01 39 50 45 11 adasp78@maisondelapolice.com

www.maisondelapolice.com



Présentation de l'ADASP Yvelines

L'association ADASP 78 a, depuis 1957, pour vocation, le développement de l'Action sociale, envers les agents du Ministère de l'intérieur du Département des Yvelines et de leurs familles, comme cela est précisé dans notre mission sociale au travers de notre accord de partenariat avec le Ministère de l'Intérieur et la Préfecture des Yvelines.

L'ADASP Yvelines est une association départementale d'action sociale mais, de par ses prestations de restauration et d'hébergement, elle est une Entreprise à vocation sociale, à but non lucratif dont la gestion est désintéressée.

Les membres du Conseil d'Administration ont une volonté sans faille de conduire une politique économique, sociale et solidaire de proximité en direction de tous les agents du Ministère de l'intérieur et de leur famille en privilégiant la proximité et le dialogue ; l'humain étant au centre de toutes ses décisions pour mener à bien sa mission sociale.

Son objectif est de tisser un lien associatif de solidarité entre les hommes et les femmes de la police nationale; un lien reconnu indispensable par le ministère de l'intérieur dans le cadre du Plan de Prévention du Suicide.

L'ADASP Yvelines est reconnue comme un acteur exclusif dans le développement de l'action sociale en matière d'hébergement et de restauration.

Conseil d'Administration

(Mandat 2018 – 2021)

Bureau :

Président : Christian HAVELANGE
Vices – Présidents : Jacques MAURIE -
Francis SAUVADET - Laurent YSERN
Secrétaire Général : Raymond COZ
Secrétaire Adjoint : Didier GUILLARD
Trésorier Général : Carole NECTOUX
Trésorier Adjoint : Daniel FORTAIN

Administrateurs :

BERSANI François • BONDERFF Muriel • COZ Raymond • FORTAIN Daniel • GUILLARD Didier •
HAVELANGE Christian • JEANNE Patrick • KTORZA Virginie • KELLER Manuel • MAGNIEZ Sylvain •
MAURIE Jacques • NECTOUX Carole • SAUVADET Francis • STRZEPEK Jean pierre • YSERN Laurent

« C'est également en leur qualité de personnels actifs de police et souvent par leur expérience antérieure du terrain, que ces personnels dirigeants de l'association, au-delà de la prestation en tant que telle, créent du lien et de la solidarité. A l'heure actuelle, ainsi que le souligne une nouvelle fois le rapport du médiateur de la police nationale, c'est une nécessité absolue pour la police nationale »

Michèle KIRRY,
Préfète,
Directrice des Ressources et des Compétences de la Police
Nationale
Paris, le 04/05/2016

Fonctionnement

L'Association ADASP Yvelines conduit son action au sein de quatre pôles d'activité.

- La vie associative
- Le Fonds Social solidarité
- **La restauration administrative**
- **L'hébergement en foyer**

Périmètre de la C.P.O.M. 2017 - 2020

Ressources humaines Au 31/12/2017

Fonctionnaires DRCPN - MAD : 5/7 (2 agents non remplacés : 1 ATPN en CLD et 1 OC Muté)

3 policiers / 1 Ouvrier cuisinier / 1 agent technique

Salariés : 5

1 CDI / 4 CDD (emploi aidé sous convention avec l'état)

Prestataires

- **Nettoyage :**



Société de ménage pour l'entretien des locaux d'hébergement et les salles du restaurant

- **HACCP :**



Société d'expertise en hygiène et sécurité alimentaire

- **FLES 78**



Association pour l'accompagnement de nos salariés en contrat d'insertion en partenariat avec le Pôle emploi et la Préfecture des Yvelines.

Partenaires



CAISSE D'ÉPARGNE

Rapport moral

Cette assemblée générale, au cours de laquelle nous vous présentons l'exercice 2017, vient clôturer une mandature de trois années et comme à chaque fin de cycle statutaire, je fais le même constat : Ces trois années sont passées trop vite.

Pour preuve, l'Adasp 78 vient déjà de souffler ses 60 bougies !

Ce qui est certain, c'est qu'ensemble nous avons maintenu le cap, malgré la tempête sociale déclenchée par l'affaire ANAS en 2015.

L'audit de l'Inspection Générale de l'Administration ordonné par notre ministère de tutelle a laissé des traces mais nous a convaincus du bien-fondé de notre action sociale, de nos choix en matière d'investissement et de fonctionnement mais surtout des décisions économiques et financières que nous avons prises pour redresser cette association qui en 1995 était en phase de disparaître.

Dans la continuité de mon prédécesseur, Daniel Fortain, j'ai toujours souhaité que notre gestion soit la plus transparente possible où chacun puisse voir ce qui s'y passe. Car je suis convaincu que toute obscurité mystérieuse entretient l'arbitraire et la méfiance de nos adhérents et de notre administration.

Notre action sociale en faveur des agents du ministère de l'intérieur en matière de restauration administrative et d'hébergement en foyer a été soulignée par l'enquête IGA comme nécessaire et complémentaire de la

politique sociale souhaitée et développée par le ministère de l'intérieur.

Comme quoi, parfois, il ne faut pas toujours regarder ce que ça coûte mais ce que ça rapporte.

Durant ces trois dernières années, sans aucune certitude concernant notre avenir et ce, jusqu'en début 2017, nous avons poursuivi notre mission sociale en ayant comme livre de chevet le rapport et les préconisations faites par les inspecteurs de l'IGA concernant notre association.

En concertation avec la préfecture des Yvelines, nous avons appliqué à la lettre ces recommandations en exigeant qu'elles soient inscrites dans la nouvelle convention d'objectifs et de moyens (CPOM 2017 - 2020).

Il est vrai que la recommandation N°4 nous demandant de ne plus encaisser de cotisation pour les agents du ministère de l'intérieur hébergés dans nos foyers a engendré une baisse significative des adhésions et une gêne pour notre budget de fonctionnement associatif.

La réduction des effectifs MAD à l'horizon 2019 prévue dans la nouvelle convention avec le ministère de l'intérieur sera également pour nous un handicap supplémentaire dans notre fonctionnement au quotidien surtout en terme de trésorerie d'avance pour les salaires surtout si la subvention dite « d'équilibre » pour palier la réduction du nombre de MAD (courrier du DRH du 26/08/2016) n'est pas à la hauteur de nos prévisions annuelles actées dans le 1^{er}

dialogue de gestion avec la préfecture des Yvelines.

Ces difficultés de trésorerie, nous y sommes confrontés chaque année mais cela devient de plus en plus compliqué pour mener à bien nos objectifs de restauration sociale et d'hébergement en foyer. Nous sommes contraints d'utiliser nos réserves en utilisant notre Fonds social de solidarité pour payer les charges salariales et ce, au détriment de l'investissement pour l'amélioration des conditions d'hébergement dans nos foyers.

Tout au long de cette mandature mais déjà depuis plusieurs années, nous subissons de plein fouet les conséquences économiques que tout à chacun connaît dans sa vie privée. Nous avons dû faire face à la baisse de fréquentation dans nos foyers suite à la réduction des effectifs en sortie d'école sur le département et également à la baisse de fréquentation au sein de notre restaurant des agents du ministère de l'intérieur ; ces derniers préférant des restaurants administratifs extérieurs mieux subventionnés par le ministère de l'intérieur faisant ainsi baisser le coût journalier de leur repas.

Malgré ces baisses importantes et de nouvelles directives décidées par notre administration, nous avons pris la décision de relever le défi et d'accepter de signer et de renouveler la convention de partenariat pour la période de 2017 à 2020 avec le Ministère de l'intérieur.

Comme je l'ai déjà souligné, nos partenaires associatifs et financiers continuent fort heureusement à nous accompagner et à nous soutenir dans notre mission sociale.

Je tiens particulièrement à remercier, aux noms de nos adhérents et des membres du conseil d'administration, la Fondation

d'entreprise de l'association Crédit Social des Fonctionnaires pour son soutien financier important dans notre projet d'amélioration des conditions d'hébergement dans nos foyers.

Nous attendons naturellement la même chose de notre administration et notamment en matière de subvention d'équilibre.

Un nouveau mandat de trois ans va débiter à la fin de cette assemblée générale, au cours duquel les membres du conseil d'administration sauront être vigilants et exigeants lors des dialogues de gestion avec la préfecture des Yvelines.

Nous sommes fiers de notre association et de notre mission sociale mais en tant qu'élus nous avons le devoir de préserver et de conserver notre patrimoine associatif afin de ne pas oublier qu'un jour de l'hiver 57, des policiers se sont mobilisés pour créer une association de proximité sociale dont le but était tout simplement d'offrir des solutions d'hébergement et de restauration en faveur des plus démunis d'entre nous.

Christian Havelange

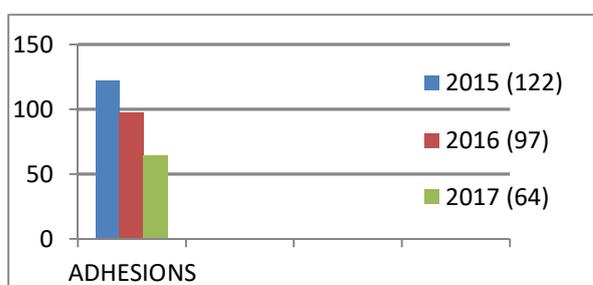
Président

Rapport d'activité

La vie associative

3 membres élus permanents sont en charge de l'administration de l'Association et notamment de l'organisation des réunions statutaires (Bureau, Conseil d'administration et de l'Assemblée Générale)

Ils ont également en charge la rédaction des différents Procès-verbaux, de l'enregistrement des adhésions, de la communication (site internet, Facebook, mailing etc.) et de la relation avec son réseau de délégués, les assistantes sociales, les mutuelles, les associations, les syndicats et les différents services de notre administration de tutelle en charge de la politique sociale du Ministère de l'Intérieur.



L'adhésion à l'ADASP 78 n'est pas obligatoire pour les Agents du Ministère de l'Intérieur souhaitant bénéficier de nos prestations de Restauration et d'Hébergement. (**Recommandation N°4 – rapport IGA 2016**)

Le Fonds Social Solidarité



Dans le cadre de notre politique sociale en faveur des agents du Ministère de l'Intérieur

- **« Subvention sociale Adasp 78 »**

L'ADASP 78 souhaite aider les agents les plus modestes (indice majoré \leq à 355) en leur permettant de bénéficier d'une subvention supplémentaire. Cette « subvention sociale Adasp 78 » est versée au titulaire d'un badge bénéficiant de la subvention restauration interministérielle.

Montant de la subvention sociale Adasp 78 en 2017 = 1.26 €

1844 Repas ont été subventionnés.



- **Aide aux amicales de police du département**

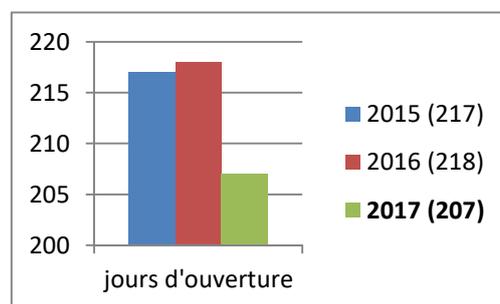
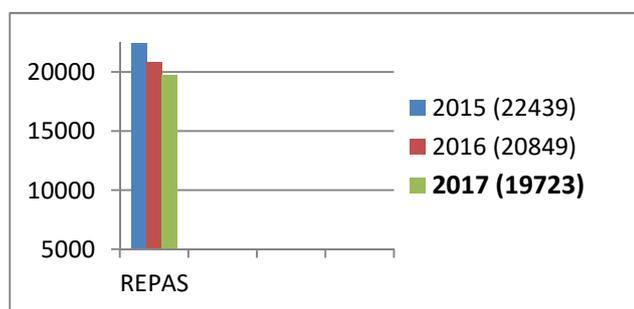
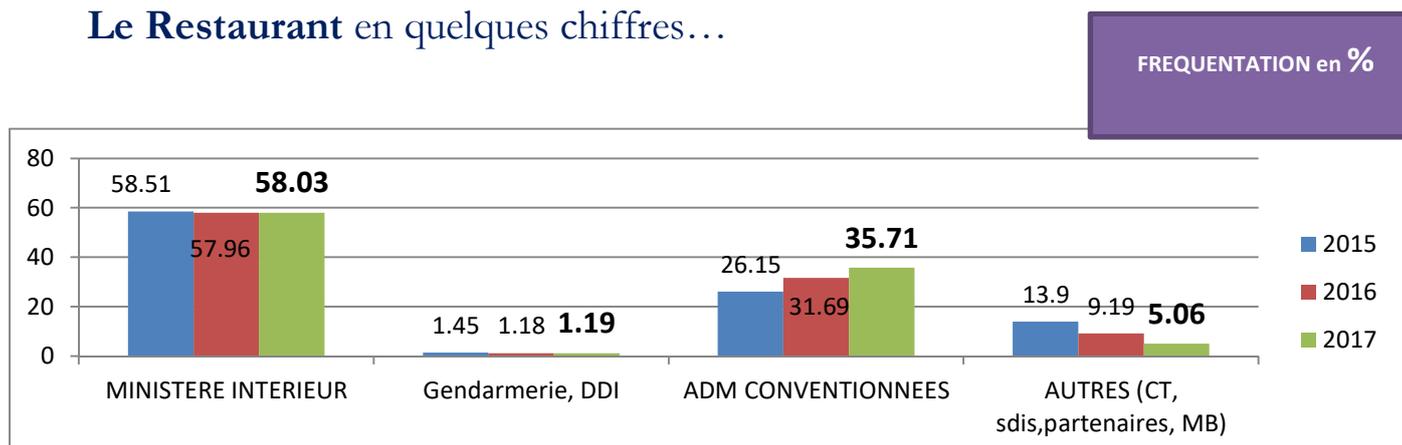
En partenariat avec la DDSP 78 et conformément à la convention de gestion des distributeurs de boissons, nous avons soutenu l'activité sociale de 10 amicales de police conventionnées avec notre association en leur versant jusqu'à 50% de la redevance mensuelle hors taxe.

La restauration administrative et l'hébergement en foyer

Le bilan de l'activité de ces deux Pôles est établi conformément aux objectifs annuels fixés par la Préfecture des Yvelines dans la convention de partenariat d'objectifs et de moyens (CPOM)

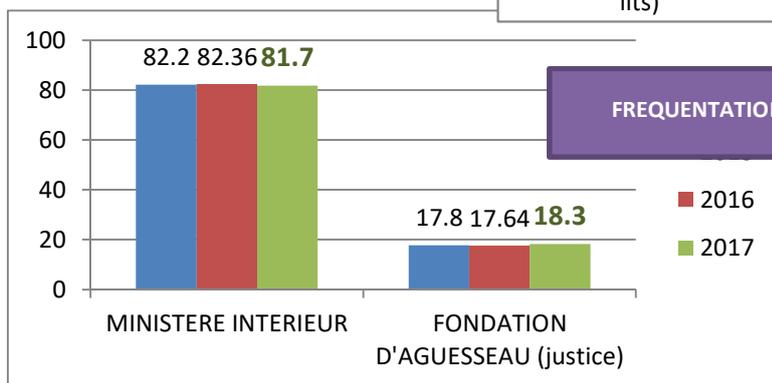
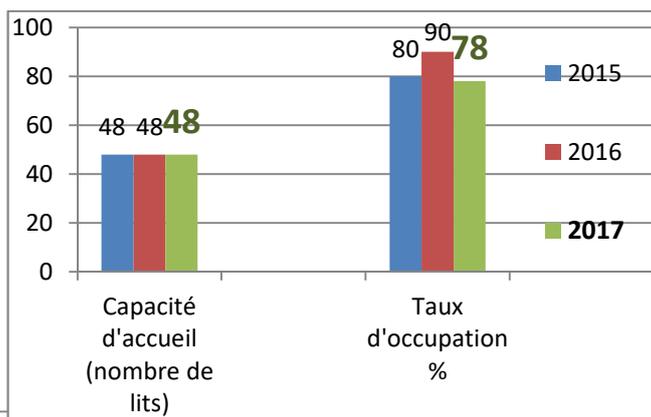
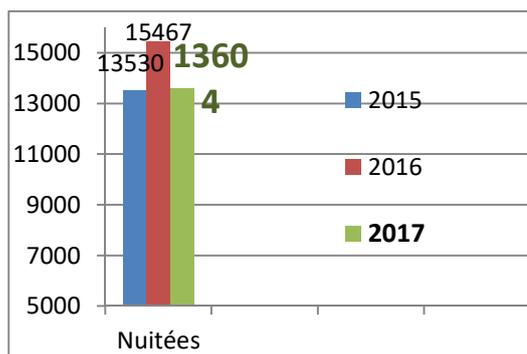
Les tableaux des objectifs de ces deux secteurs (CPOM) sont adressés trimestriellement au bureau d'action sociale de la Préfecture des Yvelines.

Le Restaurant en quelques chiffres...



La baisse de repas s'explique par le nombre de jours d'ouverture du restaurant (-11 j) en raison de nombreux jours fériés en milieu de semaine.

L'hébergement en quelques chiffres...



Le taux d'occupation de 78% (90 en 2016), ce qui donne un moyen 37,5 lit.

Cette moyenne est calculée selon le nombre de lits occupés sur une durée de 30 Jours et ne tient pas compte des séjours courts (passager ou nuitée d'urgence)

Le nombre de nuitées donné à titre indicatif est en baisse par rapport à 2016. Ce dernier tient compte de toutes les nuitées.

Raisons de la baisse :

- 106 Sorties d'écoles réparties sur 3 promotions dont 1 en Décembre 2017 pour 41 stagiaires.
- Concours déconcentrés : les gardiens stagiaires suite au concours ILE DE France sont logés dans leurs familles
- Plus d'accessibilité aux logements dans le parc privé ou même social.
- Collocation, ou autres, et demande de chambre individuelle

NOTA : Depuis la signature de la nouvelle CPOM en 2017, les indicateurs ont été modifiés et c'est désormais le nombre de demandes satisfaites qui est pris en compte dans nos objectifs. (Rapport IGA)

- A titre indicatif : Nombre d'hébergés 82
- Nombre de demandes (ou réservation): 50
- Nombre de demandes satisfaites : 48 (2 annulations)

On parle de réservation formelle et non de demande de renseignements.

- ❖ **48 arrivées/48 départs** (Sur les 48 départs : 27 pour un logement, 10 ont été mutés, 3 démissions, 4 autre hébergement, 2 départs en stage ou école, 2 passagers)

Le Secrétaire Général

Raymond Coz

Rapport de gestion

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Association durant l'exercice clos le 31/12/2017 et, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toute précision et tout renseignement complémentaire concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE CONSOLIDEE DE L'ASSOCIATION

L'ADASP Yvelines, Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, sous convention de partenariat avec le ministère de l'intérieur, a poursuivi en 2017 ses objectifs principaux que sont l'hébergement social et la restauration administrative.

Situation et évolution de l'activité de l'Association au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31/12/2017 l'activité de l'Association a été la suivante :

- Diminution des produits d'exploitation (752 K€ en 2017 contre 815 K€ en 2016).
- Diminution des charges d'exploitation (766 K€ en 2017 contre 818 K€ en 2016).

A noter que la diminution du coût des agents MAD (353 K€ en 2017 contre 397 K€ en 2016) n'a pas d'impact puis qu'elle est enregistrée dans les mêmes proportions en charges et en produits.

POLE RESTAURATION

Baisse de la fréquentation malgré le maintien du nombre de jours d'ouverture (207 jours d'ouverture pour 19 723 repas en 2017 soit 95.28 repas/jour contre 218 jours d'ouverture pour 20 849 repas en 2016 soit 95.64 repas/jour). Ce qui explique un chiffre d'affaires en baisse de 3.81% (199 K€ en 2017 contre 207 K€ en 2016). Marges en légère augmentation (49.25% en 2017 contre 47.12% en 2016) et ticket moyen en augmentation (10.08€ en 2017 contre 9.91€ en 2016).

Poursuite de la maîtrise des dépenses et des investissements sur l'ensemble des pôles. Cette année, il y a eu une meilleure maîtrise des charges d'exploitations (652 K€ en 2017 contre 711 K€ en 2016).

L'activité a été subventionnée par le pôle FONDS SOCIAL en matière de fonctionnement (62 K€ en 2017 contre 36 K€ en 2016) et d'investissement (4 K€ en 2017 contre 2 K€ en 2016).

Il est à préciser une baisse des salaires des MAD (353 K€ en 2017 contre 397 K€ en 2016).

Le résultat net est déficitaire de 2 743€ (contre un déficit de 13 433€ en 2016).

POLE HEBERGEMENT

Baisse de la fréquentation (13 604 nuitées en 2017 contre 15 467 nuitées en 2016).

Stabilité du chiffre d'affaires (156 K€ en 2017 contre 157 K€ en 2016) due à la politique tarifaire.

Augmentation du coût nuitée (11.46€ en 2017 contre 10.12€ en 2016)

Baisse des charges d'exploitation (160K€ en 2017 contre 166 K€ en 2016).

Le résultat net est déficitaire de 945€ (contre un bénéfice de 6 263€ en 2016).

POLE SIEGE

Baisse des produits d'exploitation (6 K€ en 2017 contre 14 K€ en 2016).

Baisse des charges d'exploitation (14 K€ en 2017 contre 30 K€ en 2016).

Le résultat net est déficitaire de 8 441€ (contre un déficit de 16 410€ en 2016).

POLE FONDS SOCIAL

Baisse des produits d'exploitation (67 K€ en 2017 contre 78 K€ en 2016).

Augmentation des charges d'exploitation (71 K€ en 2017 contre 50 K€ en 2016).

Le résultat net est déficitaire de 18 181€ (contre un bénéfice de 29 208€ en 2016).

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31/12/17, date de la clôture l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activité en matière de recherche et développement

Nous vous informons que l'Association n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 01/01/2018 sont les suivants :

- Maintenir une gestion désintéressée de notre Association en tenant compte des missions et des objectifs définis par la Préfecture des Yvelines et le Ministère de l'Intérieur (conventions pluriannuelles) en matière de restauration et d'hébergement.
- Maintenir une tarification adaptée au restaurant et à l'hébergement en respectant l'utilité sociale et non lucrative de notre Association.
- Poursuivre la politique de rénovation de nos foyers d'hébergement.
- Perpétuer les valeurs fondamentales d'entraide, de partage et de solidarité.

RESULTAT - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les comptes annuels 2017 ont été réalisés avec l'assistance d'un expert-comptable et contrôlé par un commissaire aux comptes.

L'ADASP 78 se compose de 4 pôles d'activité :

1. La restauration : restaurant administratif et social.
2. L'hébergement : accueil temporaire et d'urgence en foyer.
3. Le siège : vie associative.
4. Le Fonds Social : soutien aux projets d'action sociale (investissement, fonctionnement)

Les comptes présentés tiennent compte des 4 activités confondues.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 354 760 euros contre 363 311 euros pour l'exercice précédent -2.35%.

Le montant des subventions d'exploitation s'élève à 381 397 euros contre 435 479 euros pour l'exercice précédent -12.42%.

Le montant des reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges d'exploitation s'élève à 6 221 euros contre 6 588 euros pour l'exercice précédent -5.57%.

Le montant des cotisations s'élève à 2 392 euros contre 3 512 euros pour l'exercice précédent -31.89%.

Le montant des dons (participations extérieures) s'élève à 3 650 euros contre 4 050 euros pour l'exercice précédent -9.88%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 3 954 euros contre 1 641 euros pour l'exercice précédent +140.88%.

Les produits d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 752 374 euros contre 814 581 euros pour l'exercice précédent -7.64%.

Le montant des achats de marchandises et variations de stocks s'élève à 11 561 euros contre 11 763 euros pour l'exercice précédent -1.72%.

Le montant des achats de matières premières et variations de stocks s'élève à 94 243 euros contre 101 589 euros pour l'exercice précédent -7.23%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 142 768 euros contre 131 301 euros pour l'exercice précédent +8.73%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 8 111 euros contre 8 408 euros pour l'exercice précédent -3.53%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 437 516 euros contre 478 147 euros pour l'exercice précédent -8.50%.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 26 308 euros contre 22 894 euros pour l'exercice précédent +14.91%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 31 768 euros contre 49 028 euros pour l'exercice précédent -35.20%.

Le montant des autres charges s'élève à 13 739 euros contre 14 832 euros pour l'exercice précédent -7.36%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 766 013 euros contre 817 960 euros pour l'exercice précédent -6.35%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice -13 639 euros contre -3 379 euros pour l'exercice précédent +303.65%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -1 222 euros (-2 504 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à -14 862 euros contre -5 883 euros pour l'exercice précédent **+152.62%**.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 20 914 euros contre 11 510 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31/12/2017 se traduit par un bénéfice de 6 052 euros contre un bénéfice de 5 627 euros pour l'exercice précédent **+7.55%**.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilans, comptes de résultats et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 6 052 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 6 052 euros.

En totalité au report à nouveau qui s'élève ainsi à -4 232 euros.

Compte tenu de cette affectation, les fonds associatifs de l'Association seraient de 888 749 euros.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous présentons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Carole Nectoux

Trésorier Général

RAPPORT

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **ADASP 78** pour l'exercice du **01/01/2017** au **31/12/2017** et conformément aux termes de ma lettre de mission (conformément à nos accords), j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent **29** pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	1 436 680 Euros
Chiffre d'affaires	354 760 Euros
Résultat net comptable	6 052 Euros

Fait à Galluis,
le 17/05/2018

Vincent LEVAIQUE
Expert-comptable

Les faits marquants à retenir en 2017:

Chiffre d'affaires

- Restauration : **198 901 €** contre **206 669 €**
- Hébergement : **155 834 €** contre **156 601 €**
- Siège : **126 €** contre **41 €**
- Fonds Social : **0 €**

Comptes consolidés (4 pôles) = **354 760 €** contre **363 311 €** (- 2.35 %)

Produits et charges d'exploitation

- Restauration : **651 819 €** contre **689 628 €**
- Hébergement : **158 780 €** contre **172 886 €**
- Siège : **5 626 €** contre **13 618 €**
- Fonds Social : **67 311 €** contre **77 823 €**
- Restauration : **652 139 €** contre **711 115 €**
- Hébergement : **159 594 €** contre **166 221 €**
- Siège : **14 173 €** contre **30 412 €**
- Fonds Social : **71 269 €** contre **49 585 €**

Résultat Net

- Restauration : **- 2 743 €** contre **- 13 433 €**
- Hébergement : **- 945 €** contre **6 263 €**
- Siège : **- 8 441 €** contre **- 16 410 €**
- Fonds Social : **18 181 €** contre **29 208 €**

<u>Trésorerie : Disponibilités :</u>	117 827 €	contre 87 568 € en 2016
<u>Capacité d'Auto Financement :</u>	37 820 €	contre 42 775 € en 2016
<u>Valeur Actif immobilisé :</u>	924 147 €	contre 951 386 € en 2016

Patrimoine foncier + matériel après amortissement

**Les Comptes ont été approuvés lors de l'Assemblée Générale du 19/06/2018
et publiés au Journal Officiel* le 20/06/2018**



CDA Audit
commissaire aux comptes



« Le dépôt des comptes ainsi que le rapport du commissaire aux comptes des associations et des fondations est obligatoire lorsque le montant total des dons et/ou des subventions au cours de l'exercice atteint 153000€. Le dépôt des comptes ainsi que le rapport du commissaire aux comptes des fonds de dotation est obligatoire. La publication s'effectue exclusivement par voie électronique et sera facturée au *tarif en vigueur* à la date de diffusion. »